

Chères Familles, bonjour,

En ce premier jour de réouverture du CAJ après des vacances d'automne dynamiques et un week-end de confinement, nous revenons par la présente vous faire part des conditions d'accueil au CAJ, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et suite aux annonces présidentielles / ministérielles notamment sur la mise en place des restrictions de circulation et l'ouverture des structures comme la nôtre (Décret du 29/10/2020 et Protocole DDCS 33).

Le CAJ étant un Accueil Collectif de Mineurs dont l'activité s'exerce en **PERISCOLAIRE** (avant/après l'école + le Mercredi) et en **EXTRASCOLAIRE** (le Samedi), **son ouverture est soumise aux règles suivantes** :

* Accueil administratif **libre et sur RDV** (05 57 35 13 21) : du Mardi au Vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h (18h le Mercredi)

=> **FERMETURE LE SAMEDI**

MAINTIEN DE L'ACTIVITE PERISCOLAIRE :

* **Accueil des jeunes** au CENTRE et au COIN

- les Mardi, Jeudi et Vendredi de 16h30 à 19h

- le Mercredi 13h30 à 18h

=> **FERMETURE LE SAMEDI**

* **Atelier Aide aux Devoirs**

- les Mardi et Jeudi de 16h30 à 19h au CENTRE,

- le Vendredi de 16h30 à 19h au COIN

* **Atelier Musique** (assuré en l'absence de Yann)

- le Vendredi de 15h à 19h

L'ACCUEIL DU MERCREDI

- de 11h à 14h : temps du repas au CENTRE (sur réservation 24h à l'avance : AUTORISATION)

- de 13h30 à 18h AU CENTRE ET AU COIN :

* Répartition des jeunes sur les espaces

* Activité foot avec navette sur inscription de 14h30 à 17h30

* Initiation jeux de société pour les 10-13 ans

* **SUSPENSION DE L'ACTIVITE EXTRASCOLAIRE => FERMETURE LE SAMEDI**

* **SUSPENSION DES PROJETS ET SORTIES => EQUITATION / SURF (voile) / BREAK DANCE =>** (les séances seront remplacées ou remboursées en fin de saison)

POUR LA SECURITE DE TOUS : LES CONDITIONS SANITAIRES

=> PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR TOUS

A destination des jeunes :

- Les parents sont invités à prendre la température du jeune avant l'arrivée au CAJ

- Se munir de l'attestation de déplacement spécifique pour le CAJ (ci-jointe)

- Fournir 1 à 2 masques à l'enfant, son port est obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur

- Se laver les mains en arrivant dans la structure

A destination des parents :

- Les responsables légaux **NE SONT PAS AUTORISÉS** à entrer au CAJ
 - => **SAUF EXCEPTIONS** (*une adhésion, un paiement, une demande de renseignement...*)
 - => **SONNER et ATTENDRE d'être accueillis par un personnel du CAJ avant d'entrer**

Si un jeune ou un membre de son foyer est positif à la COVID-19 ou est cas contact, celui-ci ne peut prendre part à l'accueil du CAJ (*merci de nous en informer afin de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité de tous*)

Merci pour votre soutien, votre participation et en attendant, prenez soin de vous et des vôtres !

Mais surtout, restons solidaires !

La Direction du CAJ